

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 janvier 2019

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenants aux conventions entre la ville de Quimper et l'association 'Les bons petits diables' et entre la ville d'Ergué Gabéric et l'association 'Les p'tits lutins'

Suite au transfert de compétence de la petite enfance à Quimper Bretagne Occidentale, il est proposé de signer des avenants aux conventions initialement signées entre la ville de Quimper et l'association gestionnaire de la crèche « Les Bons Petits Diabes » et entre la ville d'Ergué Gabéric et la crèche associative « les p'tits lutins » pour leur participation au fonctionnement des crèches.

La compétence petite enfance a été transférée au 1^{er} janvier 2019 à Quimper Bretagne Occidentale. Afin de poursuivre les partenariats avec les acteurs de la petite enfance sur le territoire, il est nécessaire de signer des avenants aux conventions existantes, Quimper Bretagne Occidentale se substituant aux communes à compter du 1^{er} janvier 2019.

La ville de Quimper a signé une convention de partenariat en 2017 avec la crèche associative « Les Bons Petits diables » pour le soutien au fonctionnement de la crèche d'une capacité de 20 places. Pour l'année 2018, la ville de Quimper a versé une subvention de fonctionnement de 85 937,61 €.

La ville d'Ergué Gabéric a signé une convention de partenariat en 2018 avec la crèche associative « les p'tits lutins » pour le soutien au fonctionnement de la crèche d'une capacité de 20 places. La convention prévoit le versement d'un acompte correspondant à 50 % du montant de la subvention de fonctionnement de l'année N-1, le solde étant versé en juillet de l'année N. En 2018, le montant de la subvention versée par la ville d'Ergué Gabéric s'est élevé à 37 337 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président à signer les avenants aux conventions avec les crèches associatives actant le transfert des conventions à Quimper Bretagne Occidentale pour la participation au fonctionnement des crèches dans les mêmes conditions ;

2 - d'octroyer, au titre de l'année 2019, une subvention d'un montant de 18 668,50 € correspondant à un acompte de 50 % du montant de la subvention 2018 à l'association « les p'tits lutins » (sachant que le solde sera versé au mois de juillet 2019).